



INSCRIPTION : MODE D'EMPLOI

Du vœu dans Parcoursup jusqu'à la rentrée

scolarite.humanites@univ-nantes.fr

Etape 1 : Acceptation d'un vœu dans Parcoursup

Vous venez d'accepter un vœu pour une première année d'études supérieures sur la plateforme Parcoursup : vous devez vous inscrire entre le 4 juillet et le 31 août dernier délai. Il est **fortement** conseillé de vous inscrire le plus tôt possible en juillet afin de fluidifier le traitement des dossiers d'inscription.

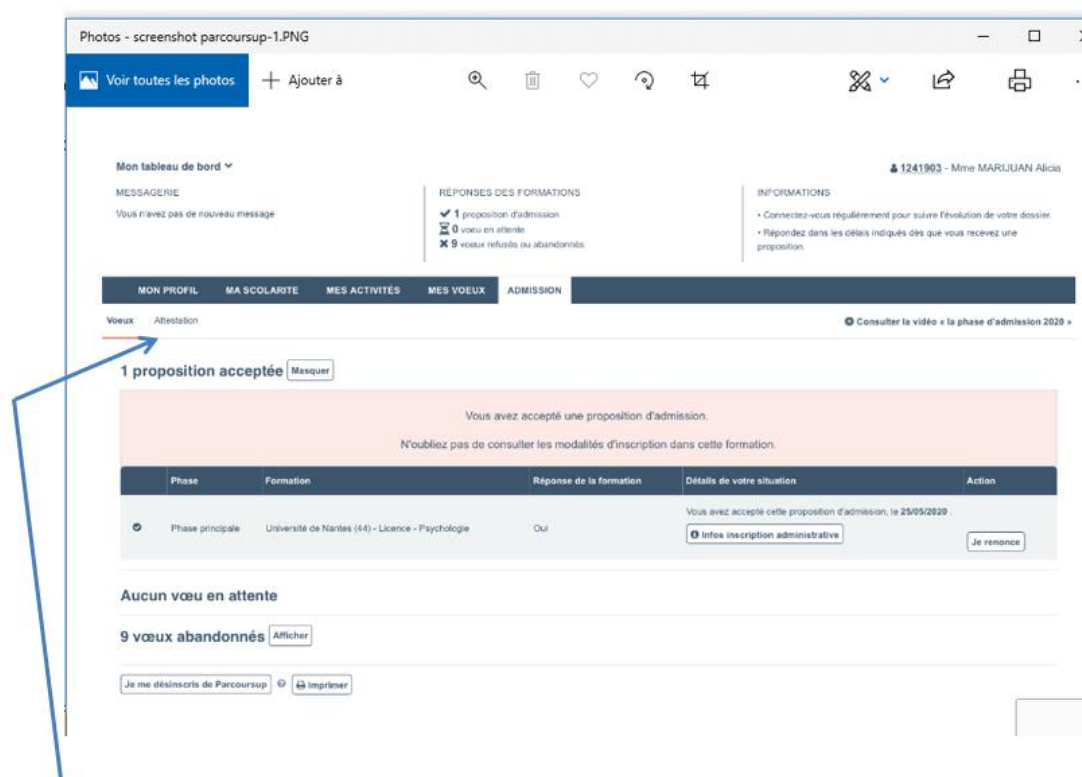
Etape 2 : Acquiescement CVEC

Avant vous inscrire, vous devez vous acquiescer de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) en vous rendant sur le site cvec.etudiant.gouv.fr. Téléchargez ensuite l'attestation CVEC qui sera à fournir lors de l'inscription.

Etape 3 : Inscription en ligne

Vous avez un accord d'admission pour une L1 à Nantes Université ? Rendez-vous sur le site Parcoursup, puis cliquez sur le lien vers l'inscription en ligne, dans l'onglet « message établissement » (lien disponible après la publication des résultats du baccalauréat).

Téléchargez ensuite votre fiche d'admission Parcoursup car elle fait partie des pièces demandées lors de l'inscription.



Si vous n'êtes pas boursier, réglez vos droits d'inscription directement en ligne par CB (un paiement en plusieurs fois est proposé).

Si vous êtes boursier, vous devez être en possession d'une notification de bourse conditionnelle, à obtenir auprès du CROUS (vous devez avoir déposé une demande de Dossier Social Etudiant, une simulation n'est pas suffisante). Vérifiez en page 2 de la notification que le document mentionne la formation d'inscription (niveau, formation) sinon vous risquez de ne pas être reconnu comme boursier par la plateforme d'inscription en ligne.

Si vous avez une notification de bourse conditionnelle et que pourtant vous n'êtes pas reconnu, vous pouvez indiquer que vous êtes boursier et mettre la pièce jointe correspondante.

Dans tous les autres cas, vous ne pourrez pas être reconnu comme boursier.

Préparez en amont les autres documents indispensables à l'inscription en ligne : relevé de notes du BAC (copie écran non acceptée), pièce d'identité, photo d'identité, attestation JDC (Journée Défense et Citoyenneté).

En fonction de votre formation, vous serez invité à compléter vos choix d'options lors de l'inscription en ligne. Pour les connaître, rendez-vous sur la page de votre formation en la sélectionnant dans le [catalogue du pôle Humanités](#). Téléchargez ensuite le livret étudiant qui détaille la maquette de votre formation.

La validation de l'inscription nécessite une intervention de la Scolarité : c'est uniquement une fois votre inscription validée que vous recevrez un mail avec vos identifiants (un délai de traitement est nécessaire).

Etape 4 : Carte étudiante à récupérer

Pour tous les étudiants inscrits avant le 31/08, la carte sera envoyée par voie postale à l'adresse fixe indiquée sur votre dossier d'inscription en ligne (veillez à indiquer une adresse en France, pour l'« adresse fixe », où vous pourrez recevoir le courrier durant l'été : vous pourrez indiquer dans votre dossier une adresse différente, appelée « adresse à l'année », si vous résidez ailleurs durant l'année universitaire). Pour les inscrits après le 31/08, la carte sera distribuée manuellement : vous serez informés par mail des modalités de récupération, au sein de votre UFR ou auprès de la Scolarité du pôle Humanités.

Si vous étiez déjà inscrit, conservez votre carte étudiante de l'année précédente, qui est valable pour toute la durée de vos études à Nantes.

Etape 5 : Accès à l'espace Intranet

Une fois votre inscription validée, vous recevez par mail votre identifiant et votre mot de passe pour vous connecter à votre [intranet](#), accessible depuis la page d'accueil de Nantes Université.

Le mot de passe est à changer tous les 6 mois. Si vous ne le changez pas, vous ne pourrez plus accéder à votre interface Intranet.

Etape 6 : Téléchargement de votre certificat de scolarité

Vous pouvez accéder à votre certificat de scolarité dans votre espace Intranet dans la rubrique « [mes webservice/documents administratifs](#) ».

Etape 7 : Renseignements sur les dates de rentrée, l'emploi du temps...

Rendez-vous sur la page de votre formation via le [catalogue du pôle Humanités](#) pour retrouver les informations essentielles et le contact du secrétariat pédagogique.

Consultez également la page calendrier de vos UFR pour connaître vos dates de pré-rentrée et les grandes échéances de l'année. Vous pourrez aussi trouver certaines informations directement en ligne.



Scolarité du pôle Humanités
Lettres, langues, sciences humaines et sociales
Chemin la Censive du Tertre
BP 81227 - 44312 Nantes Cedex 3



scolarite.humanites@univ-nantes.fr